

Fonction publique

En prescrivant ou en appliquant des normes de sélection aux termes du paragraphe (1), la Commission ne doit prendre contre qui ce soit aucune mesure discriminatoire fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'âge ou la situation de famille.

De fait, on poserait ainsi la question de la situation de famille et celle de l'âge, omises de la loi actuelle. De la sorte, la Commission aurait spécifiquement instruction de ne pas discriminer pour ces motifs. J'aimerais que ce bill soit de nouveau déposé par le gouvernement. En outre, on pourrait améliorer ces lois en assujettissant d'autres questions à l'arbitrage. Dans le discours du trône, on déclare aux députés:

Vous serez priés d'amender la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déclaré publiquement qu'il sera proposé au Parlement de modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Il a dit que selon l'expérience acquise depuis la mise en vigueur de la loi, différents sujets ne peuvent maintenant être soumis à l'arbitrage alors que, à son avis, ils devraient pouvoir l'être. Des sujets particuliers ne peuvent être actuellement soumis à l'arbitrage, mais nous devrions les examiner davantage pour déterminer s'il y aurait lieu de les rendre sujets à l'arbitrage aux termes de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le moment opportun pour discuter de changements particuliers est celui où le gouvernement présente les mesures législatives annoncées dans le discours du trône.

Bien des articles d'application générale dans la Fonction publique sont, avec le consentement du syndicat et de l'employeur, renvoyés au Conseil national mixte, qui doit les examiner à fond, et les recommandations de ce Conseil souvent conduisent à des améliorations dans les avantages ou dans la politique pour l'ensemble de la Fonction publique. Ces consultations mixtes ont constitué un moyen tout à fait satisfaisant de régler des questions qu'il serait extrêmement difficile de résoudre à 80 tables de négociations. Les changements apportés récemment à l'égard des primes de l'assurance-frais médicaux et de l'assurance-hospitalisation sont une excellente illustration des fruits d'une consultation mixte efficace.

• (1740)

Je suis parfaitement d'accord avec le député de Grenville-Carleton; il ne devrait pas y avoir de discrimination de sexe ou d'état matrimonial dans la Fonction publique. Je crois toutefois qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de discrimination de sexe ou d'état matrimonial dans la Fonction publique aux termes des lois actuelles. Comme je viens d'une famille où il y avait beaucoup de femmes, je suis très conscient du fait qu'il ne devrait pas y avoir de telle discrimination. En fait, si je préconisais ou favorisais le contraire, j'aurais des ennuis dans mon propre foyer.

J'ai récemment eu l'occasion, en tant que membre du comité permanent des prévisions budgétaires en général, de me rendre compte de l'excellence de la Fonction publique canadienne. De nombreux ministères du gouvernement ont présenté leur budget supplémentaire à ce comité. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont renseigné le comité sur les pertes agricoles des cultivateurs dans l'Est du Canada à cause du mauvais temps. Leur connaissance approfondie des affaires du ministère m'a été d'une grande aide ainsi qu'à tous ceux qui siégeaient à ce comité et il est, en fait, rassurant de savoir que les politiques de ce Parlement sont mises à exécution par des fonctionnaires d'un si haut calibre.

[M. Poulin.]

La même observation vaut pour les fonctionnaires qui ont mis ce comité au courant de leurs activités, qu'il s'agisse du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires extérieures, du ministère des Finances, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou, en fait, de tous les ministères qui avaient un budget supplémentaire à faire étudier à ces récentes audiences du comité. En de nombreuses occasions, les fonctionnaires qui venaient témoigner ont été soumis à un bombardement continu de la part des membres de tous les partis qui siégeaient à ce comité ainsi que d'autres députés qui leur ont posé des questions.

J'ai pu constater dans tous les cas que les fonctionnaires avaient la maîtrise du domaine dont ils s'occupaient et ils ont fourni au comité des renseignements utiles et précis dans leur domaine respectif. Le récent témoignage du comité confirme l'excellence de la Fonction publique qui devrait pouvoir profiter de justes principes d'action en matière de relations personnelles.

Bien que parmi ceux qui ont témoigné devant le comité des prévisions budgétaires en général, un grand nombre ait été des fonctionnaires supérieurs ne faisant pas partie de l'unité de négociation, je suis sûr qu'ils avoueraient ne pas être capables de donner le même rendement sans l'aide de la majorité des fonctionnaires qui font partie de l'unité de négociation.

En résumé, à la lumière de la loi sur les procédés en matière de relations ouvrières au sein de la Fonction publique, il semblerait que des modifications à ces deux lois visant à incorporer les dispositions du Code canadien du travail ne donneraient pas aux fonctionnaires des avantages supérieurs à ceux dont ils profitent déjà d'ailleurs aux termes de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ou encore de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, mais que les modifications proposées par l'honorable député de Grenville-Carleton répandraient plutôt la confusion dans le domaine complexe des relations ouvrières, comme je le disais plus tôt. Elles pourraient même supprimer les avantages qui existent déjà aux termes de ces lois et du décret du conseil auquel nous avons fait allusion, avantages dont peuvent se prévaloir actuellement les fonctionnaires.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de parler de la motion à l'étude, je tiens à féliciter le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) à l'occasion de son premier discours dans lequel il a sagement défendu le statu quo. Je ne voudrais pas pour autant diminuer en quoi que ce soit l'effort qu'il a consacré à sa préparation.

J'appuie la motion du député de Grenville-Carleton. Je tiens également à signaler que je suis fort impressionné par la qualité de ses recherches et de son travail. Nous avons en effet eu droit cet après-midi à des débats de procédure qui ressemblent à la musique de chambre, en ce sens qu'ils sont magnifiques pour ceux qui y participent mais ennuyeux pour ceux qui écoutent. Toutefois ce n'est pas la première fois que je m'intéresse aux préoccupations des fonctionnaires, non seulement dans la région de la capitale mais également dans ma propre circonscription.

Je dirais donc sans crainte d'erreur que le moral des milliers de fonctionnaires du Canada n'est pas ce qu'il pourrait être, et ce depuis quatre ou cinq ans déjà. Leurs préoccupations sont très réelles et le gouvernement devrait se rendre compte que la perte de trois sièges à